



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
• 14 ET 15 JUIN 2025 •



LEVIERS ECONOMIQUES POLITIQUE TARIFAIRE NATIONALE

UN CADRE COMMUN POUR DÉFINIR LA TARIFICATION DE NOS ACTIVITÉS (PROPOSITION POUR LES ACTIVITÉS D'ANNÉE)

CONTEXTE ET RAPPELS

L'Assemblée générale de juin 2024 a validé le lancement d'une évolution de notre politique tarifaire nationale concernant le prix des activités annuelles des SLA.

[Le document complet \(enjeux, modalités, ...\) est joint ici](https://prepa-ag.eedf.fr/documents/upload/ag/autres/200.pdf?1748461357)

(<https://prepa-ag.eedf.fr/documents/upload/ag/autres/200.pdf?1748461357>)

Le calendrier de mise en œuvre prévoyait une phase d'expérimentation dès la rentrée 2024.

Lors de l'AG de 2025, selon le déroulement approuvé en 2024, il est prévu d'étudier :

- Les propositions d'ajustement,
- La généralisation de cette politique,
- Les suites de la démarche.



PROPOSITION SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

La proposition ci-après permet de construire une orientation commune de notre politique tarifaire par un prix juste et un juste prix.

Après deux années de recherche s'appuyant sur les pratiques des groupes et une année d'expérimentation pour tester et consolider les retours des SLA volontaires, nous proposons à l'Assemblée Générale de déployer la politique tarifaire commune à partir de la rentrée 2025 :

En approuvant la proposition intégrant les réajustements proposés.

Pour un déploiement progressif à partir de la rentrée 2025 permettant d'accompagner par de la formation l'ensemble des groupes et d'intégrer les équipes locales encore éloignées de ces usages.

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
A LA SUITE DE L'EXPÉRIMENTATION 2024-25
D'APPROUVER LE CADRE GÉNÉRAL D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE NATIONALE



LE CADRE TARIFAIRE PRÉSENTÉ À L'AG 2024 ET EXPÉRIMENTÉ PENDANT L'ANNÉE 2024-2025 EST MIS EN PLACE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025 POUR DEVENIR PROGRESSIVEMENT LA NORME ASSOCIATIVE.

La présentation complète est ici (document AG 2024) et ci-dessous

<https://prepa-ag.eedf.fr/documents/upload/ag/autres/200.pdf?1748461357>

AVEC LES AJUSTEMENTS SUIVANTS :

- Le **prix plancher moyen** de la journée d'activité* est fixé par le comité directeur pour la rentrée suivante, sur proposition de la CAFé¹, en lien avec la conjoncture économique, sociale et associative.
- La "**participation à la vie du groupe**"^o est déterminée par chaque SLA, en fonction des nécessités de son budget de fonctionnement.
- L'**outil de simulation tarifaire**^Δ sera intégré dans le document national "Budget de la SLA" (opération technique) pour une utilisation fortement recommandée, sans être obligatoire.
- Une **campagne de communication, de formation aux outils et d'accompagnement** des SLA doit être organisée nationalement, avec toutes les ressources disponibles.

PRÉCISIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES (POUR MIEUX COMPRENDRE CES AJUSTEMENTS)

* Le **prix prévisionnel moyen de la journée d'activité** ($= \frac{\text{recette totale budgétée avec les tarifs retenus}}{\text{Nombre de journées d'activité prévu}}$) devrait être supérieur à ce plancher. Il dépend bien entendu des choix de l'équipe de gestion et d'animation quant aux tarifs par tranches de QF. L'outil de simulation proposé permet systématiquement la comparaison entre ces deux prix moyens.

^o **Participation à la vie du groupe** : somme incluse dans le forfait annuel pour chaque participant, constituant une recette complémentaire pour le budget de fonctionnement (hors activités, donc). Certains groupes importants ont en effet des charges de fonctionnement plus importantes que les autres (local, véhicule, par exemple).

^Δ **L'outil de simulation tarifaire** : une ébauche en a été présentée dans les congrès régionaux de 2024. La version expérimentée à la dernière rentrée a été améliorée grâce aux retours des SLA participant à l'expérimentation. Il propose une démarche cohérente de fixation des tarifs par itération (\cong tâtonnement) et à partir d'un budget des activités qui traduit le projet d'année de la SLA (nature, nombre d'activités et effectifs par branche). Intégré au budget complet de la SLA (qui comprend également le fonctionnement général et les camps), il permet de déterminer si l'équilibre financier est conservé par les choix tarifaires



 UNE APPROCHE COMMUNE À TOUTE L'ASSOCIATION
 UNE AUTONOMIE DES STRUCTURES LOCALES D'ACTIVITÉ



UNE APPROCHE COMMUNE COMPOSÉE DE 4 AXES :



Plutôt que de fixer un prix par WE, demander en plus de l'adhésion un FORFAIT DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES (du groupe, de l'unité, ...).

- Ⓣ Cela impose de privilégier une « approche budgétaire » du tarif demandé. Il n'est alors pas lié au coût de chaque activité, mais au budget global de toutes les activités proposées et au fonctionnement général de la structure.
- Ⓣ Les budgets et les calendriers sont construits en équipe (trésorier-e + équipe pédagogique) pour communiquer la participation annuelle aux familles, et faciliter ainsi l'engagement.
- Ⓣ Ils intègreraient systématiquement les contributions nationales et/ou régionales en vigueur.



UNE PARTICIPATION SOLIDAIRE EN FONCTION DES REVENUS DES FAMILLES

- Ⓣ Faire de la progressivité la norme.
- Ⓣ Une grille proposée permet d'établir des modes de calcul précis.
- Ⓣ Les outils budgétaires nationaux intégreront un outil de simulation permettant de maintenir une recette globale satisfaisante pour le groupe local, tout en faisant jouer la solidarité.
- Ⓣ La tarification de base est définie pour la tranche T3, les équipes peuvent ajuster par une réduction pour les tranches T1 et T2 et majoration pour les tranches T4 et T5.



Une base commune est proposée pour garantir une cohérence au sein de l'association ainsi que faciliter le calcul du « juste prix ».

- Ⓣ Ce prix plancher par journée sera proposé par l'échelon national en lien avec les réalités et les équipes de l'association. Il sera réactualisé chaque année par le Comité Directeur en fonction de la conjoncture.



La facturation de ce forfait rentre dans une cohérence associative : un modèle et des outils seront proposés.

- Ⓣ Elle est annuelle mais ne concerne pas les camps d'été, ni les rassemblements nationaux (Cap Eclés, Ain'ergie,...).
- Ⓣ Cette facturation peut s'adapter à l'engagement des familles en cours d'année.
- Ⓣ Elle comprend la possibilité pour les familles de régler en plusieurs fois.





UNE AUTONOMIE ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES STRUCTURES ET LES ÉQUIPES LOCALES :

LE PRIX PLANCHER EST UNE INDICATION

-  Le prix minimum par journées d'activité ("prix plancher", pour la tranche T3) est une indication.
-  Chaque structure est libre de décider une base plus élevée, en fonction de ses spécificités locales ou régionales (terrains ou hébergements disponibles, coûts alimentaires, transports, etc.), dans la mesure où cela est inscrit au budget.

UN OUTIL POUR PROJETER ET CONSTRUIRE SON BUDGET

L'outil de simulation budgétaire intégrera un module permettant des choix pour les Equipes de Gestion et d'Animation des SLA :

-  choix du tarif moyen (tranche 3) commun ou spécifique à chaque branche.
-  choix des coefficients de minoration / majoration pour les autres tranches dans la mesure où les différences de forfait organisent significativement une solidarité sociale adaptée à la structure locale.
-  choix du niveau de réduction accordé aux éventuelles fratries.

UN MODÈLE SOUPLE ET ADAPTABLE

-  Le modèle de simulation permettra d'intégrer une "participation à la vie du groupe" par enfant, dont le montant est laissé à la discrétion de l'Equipe de Gestion et d'Animation (EGA).
-  Le forfait annuel n'impose nullement le paiement intégral en une fois. Les groupes peuvent proposer toutes les méthodes pour un échelonnement des règlements (le virement automatique étant souvent le plus commode).
-  Ce "forfait de participation aux activités" peut s'accompagner d'une participation supplémentaire des familles pour des activités exceptionnelles justifiant d'un coût supplémentaire (rassemblement, activités spécifiques, transports, ...). Le choix des SLA peut être d'inclure directement ces coûts dans les budgets, et donc dans les forfaits annuels, ou non.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Ces nouvelles exigences vers un "juste prix et un prix plus juste" feront l'objet d'un gros effort d'accompagnement national et/ou régional : formalisation de la grille de base, mise au point des outils, formation des équipes, aide à la construction budgétaire, formations, etc.

Le module de calcul des barèmes des tarifs annuels peut également être utilisé pour établir une progressivité des prix de camp par les équipes qui le souhaitent.

L'Assemblée Générale 2025 permet de déployer progressivement cette politique commune à toute l'association pour en faire une politique nationale, ou de rester sur une approche facultative pour soutenir les structures et équipes volontaires.

